
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale Frs 620.- (Frs 310.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2 Frs 360.- (Frs 180.- semestre)

Solfège – cycle 3 Frs 460.- (Frs 230.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Cours tambours

Cours tambour 30 min. : 3 à 4 élèves Frs 720.- (Frs 360.- semestre)

Cours tambour 45 min: dès 4 élèves Frs 720.- (Frs 360.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières



Fanfare de Gimel



Le soutien de la société de musique de Gimel permet d'offrir un tarif préférentiel.

Un rabais de fr. 30.- est accordé sur les cours individuels à partir de l'entrée au sein de la fanfare. (~12ans)

Rabais famille fr. 30.- (cours individuel) pour le 2ème enfant et les suivants.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'École de Musique de Gimel (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'EM met à disposition des instruments à vent. L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée aux parents. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM. Lors de la restitution de l'instrument, un nettoyage doit être effectué par un spécialiste mandaté par l'EM. Les frais sont supportés par les parents. L'élève qui le souhaite peut évidemment disposer de son instrument personnel. Il en est alors seul responsable.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble

La participation à l'ensemble des jeunes (s'il en existe un) ou à l'ensemble des tambours de la fanfare est en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents et le responsable du site. Les ensembles répètent durant toute l'année ou une période définie selon l'agenda des concerts et manifestations. Ces cours sont offerts aux élèves inscrits en cours individuels.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron des Musiques du Pied du Jura. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour le Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule chaque année au mois de novembre.



Camp de musique

L'EM encourage les élèves à participer au camp musical de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises, qui se déroule chaque année au mois de juillet ainsi qu'au Camp Musical de l'Ouest Vaudois qui se déroule chaque année au mois d'octobre (deuxième semaine des vacances VD). Si l'élève est membre de la fanfare, il peut bénéficier d'une aide financière de la part de la fanfare pour l'un des deux camps.

Admission à la Fanfare

L'entrée des élèves dans les rangs de la société se fait, en général, vers 12 ans, selon leur parcours à l'EM et se fait en accord avec la société, le professeur et les parents.

Le registre de percussion batterie est limité à 6 personnes pour éviter trop d'ennui. En effet, les partitions sont écrites pour 3 à 5 percussionnistes et nous ne pouvons malheureusement pas ajouter des instruments à volonté. En cas de fort intérêt pour intégrer les rangs de la fanfare, les parents sont encouragés à prendre contact avec le responsable de site.



Fanfare de Gimel

